



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00066

Date de dépôt : **23/07/2026**

Demandeur : **Madame POP MARIA-ANCUTA**

Pour : **Réalisation d'une clôture**

Adresse du terrain : **RUE DE LA CAVÉE à
POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2026/085
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 23/07/2026 par Madame POP MARIA-ANCUTA demeurant 14 TER RUE DE LA CAVÉE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 23/07/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la réalisation d'une clôture ;
- Sur un terrain situé RUE DE LA CAVÉE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée du 15/11/2018 ;

VU la mise en compatibilité Déclaration de Projet en date du 02/09/2025

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 05 août 2026

Pour le Maire,
L'adjointe Déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.